

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Bétheny
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	2025-communication
Date de mise en ligne :	Le vendredi 17 janvier 2025 à 19:20:01
Date de clôture :	Le lundi 24 février 2025 à 17:00:00
Titre :	Conception-impression-régie publicitaire du bulletin municipal et divers supports de communication municipale
Descriptif :	<p>Le présent accord-cadre avec émissions de bons de commandes est passé en procédure adaptée et concerne différentes prestations liées à la communication pour la ville de Bétheny :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conception et de réalisation d'affiches, dépliants, prospectus et de tout type de supports d'information,- Conception, de réalisation et régie publicitaire du bulletin d'information municipale et de lettres thématiques d'information municipale,- Impression d'affiches, dépliants, prospectus, bulletins municipaux, lettres thématiques d'informations et de tout type de supports d'information,- Achat de goodies et d'objets publicitaires

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[28/01/2025 à 15:05:03] Bonjour,

Concernant le BPU du lot n°3, la quantité à prendre en compte est-elle la même que celle indiquée dans le BPU ou à l'unité ?

D'avance merci,

Salutations

Questions / Réponses

[29/01/2025 17:59:59] Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt consacré à notre collectivité.

Pour répondre à votre question sur le lot 3, la quantité à prendre en compte est celle prévue dans le DQE qui peut évoluer en fonction des projets et du nombre d'habitants, d'où le côté estimatif non contractuel de ces données quantifiées. Le DPU nous permet quant à lui de nous rendre compte du coût d'une impression en petite quantité, voire à l'unité en cas de besoin.

Bien cordialement,

Le service instructeur